

Indicateur n° 3-2 : Suivi du développement de la garde collective et individuelle, d'enfants de moins de 3 ans sur la période 2009-2012

La convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF pour la période 2009-2012 a fixé l'objectif de création de 100 000 places en accueil collectif. En outre, pour la même période, le précédent Gouvernement s'est engagé à permettre à 100 000 enfants supplémentaires d'être gardés par un assistant maternel. Le suivi de cet objectif est réalisé à travers les deux sous-indicateurs suivants.

Sous-indicateur n° 3-2-1 : Nombre de places créées en accueil collectif depuis 2009

Finalité : Cet indicateur vise à mesurer le nombre de places créées en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) au regard de l'objectif de création de 100 000 places, fixé pour la période 2009 - 2012 dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2009-2012 signée entre l'État et la CNAF.

Précisions sur le dispositif : L'objectif qui consiste à développer 100 000 places d'accueil collectif supplémentaires d'ici 2012 repose sur deux actions :

- la création de places physiques supplémentaires, ce qui correspond à la délivrance de nouveaux agréments par les services de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils généraux. Ainsi, au sein de l'objectif des 100 000 places d'accueil collectif supplémentaires, un peu plus de 60 000 places doivent correspondre à la création de places physiques nouvellement agréées par la PMI. Ces places sont issues des différents plans crèches : 16 000 places supplémentaires pour les anciens plans crèches créées avant la COG 2009-2012, 20 000 au titre du 7^{ème} plan crèches, 10 000 places de crèches d'entreprise, 10 000 places « innovantes » issues du Plan espoir banlieue, de micro-crèche et de jardins d'éveil et 4 500 places dans les crèches hospitalières ;
- l'augmentation de la fréquentation par place, ce qui correspond à l'amélioration du taux d'occupation des places existantes et conduit à comptabiliser des équivalents places. Ainsi, au sein de l'objectif des 100 000 places d'accueil collectif supplémentaires d'ici 2012, un peu moins de 40 000 équivalents places doivent correspondre à l'augmentation de la fréquentation par place.

Résultats : Le nombre de places créées correspond aux places d'accueil collectif financées par le fonds national d'action sociale (FNAS) de la CNAF réparties entre les places nouvelles agréées PMI issues des différents plans crèches et les « équivalents places » issues de l'optimisation de la fréquentation des places existantes :

| | Objectif cumulé 2009-2010 | Réalisations cumulées 2009-2010 | Taux de réalisation 2010 | Objectif cumulé 2009-2011 | Réalisations cumulées 2009-2011* | Taux de réalisation 2011* | Objectif 2009-2012 |
|--|---------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------|
| Nombre de places nouvelles | 27 400 | 26 540 | 97 % | 44 490 | 40 430 | 91 % | 60 400 |
| Augmentation de fréquentation par place (AFP) | 19 940 | 19 630 | 98 % | 29 780 | 31 000 | 104 % | 39 600 |

Source : CNAF. * les données 2011 sont susceptibles d'être modifiées.

Sur les deux années 2009 et 2010, 46 160 places d'accueil collectif ont été créées : 19 625 correspondent à une amélioration du taux d'occupation des crèches et 26 535 sont des places nouvelles. Parmi ces dernières, un peu moins de la moitié a été créée dans le cadre des plans crèches, l'autre moitié correspondant à des places financées pour leur fonctionnement par la CNAF sans pour autant bénéficier des fonds d'investissement (soit hors plans crèches). L'objectif de création de places fixé pour l'année 2009 a été atteint à 92 % (le taux est proche de 100 % pour la création de places physiques avec un financement de 12 400 nouvelles places et le taux avoisine les 80 % pour l'augmentation de la fréquentation par place avec un financement de 8 260 équivalents places). Fin

2010, l'objectif a été atteint à 98 % (avec 14 140 nouvelles places financées et 11 370 équivalents places sur l'année 2010).

Concernant l'année 2011, les données provisoires montrent que 13 890 nouvelles places en accueil collectif ont été créées, et 11 365 places ont été obtenues par l'augmentation de la fréquentation par place. Ces prévisions donnent un taux de réalisation de l'objectif de création de place de 91 % en valeur cumulée depuis 2009, et un dépassement de l'objectif de fréquentation par place fixé en 2009 (104 %).

Construction de l'indicateur :

Les données sont issues d'un croisement entre des données financières, comptables et statistiques calculées à partir de trois sources différentes : le tableau mensuel stratégique (TMS) alimenté par chaque CAF et agrégé par la CNAF, les tables du système d'information de l'action sociale (SIAS) et enfin le recueil national des données des CAF (RNDC) exploitables à différentes échéances (respectivement N, N+1 et N+2). Ainsi les données ne sont définitives qu'en février N+2 pour les places en fonctionnement au 31 décembre N. Seuls sont pris en compte les agréments confirmés par la PMI et validés par les CAF.

L'augmentation de la fréquentation par place (AFP) résulte de l'accroissement du taux d'occupation et de l'assouplissement des normes en structures collectives. Concrètement, cela peut se traduire de deux manières : soit, à amplitude d'ouverture égale et à un nombre de places égal, par une augmentation du taux d'occupation des places (un même enfant occupe sa place plus longtemps ou plusieurs enfants occupent la même place à des heures différentes), soit, à nombre de places égal, par une augmentation de l'amplitude d'ouverture journalière ou annuelle de la structure (de ce fait, un même enfant peut être accueilli plus longtemps ou de nouveaux enfants peuvent bénéficier d'heures d'accueil). Cette stratégie d'optimisation porte uniquement sur les anciennes places qui ont achevé leur phase de montée en charge. Ce volume d'heures supplémentaires facturées permet de calculer des « équivalents places ».

Précisions méthodologiques :

Le développement de 100 000 places d'accueil collectif est un objectif en valeur brute ; ce qui signifie qu'il est tenu compte uniquement des créations de places physiques ou d'équivalents places, mais pas des disparitions de places (fermetures de crèches, retraits d'agrément). Par ailleurs, le champ retenu ici est celui des places financées en fonctionnement par une prestation de service unique. Pour ces deux raisons, les nombres de places nouvelles pour les trois années 2009 à 2011 affichés à cet indicateur diffèrent légèrement des écarts entre les stocks des années 2008 et 2009, 2009 et 2010, et 2010 et 2011, présentés à l'indicateur de cadrage n° 7 (1^{er} et 2^{ème} sous indicateur). Ces derniers tiennent en effet compte des places supprimées puisqu'il s'agit d'un stock en fin d'année, ainsi que des places comptabilisées dans l'enquête PMI qui n'apparaissent pas dans le système d'information de la CNAF.

Sous-indicateur n° 3-2-2 : Nombre d'enfants supplémentaires de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel depuis 2009

Finalité : Cet indicateur vise à mesurer le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis par un assistant maternel au regard de l'objectif d'accueil de 100 000 enfants supplémentaires fixé pour la période 2009-2012.

Résultats : Le nombre d'enfants supplémentaires de moins de trois ans accueillis par un assistant maternel est estimé à partir de l'écart entre la moyenne annuelle du nombre d'enfants accueillis à chaque fin de mois de l'année N et celle de l'année précédente :

| | Objectif cumulé 2009-2010 | Réalisations cumulées 2009-2010 | Taux de réalisation 2010 | Objectif cumulé 2009-2011 | Réalisations cumulées 2009-2011* | Taux de réalisation 2011* | Objectif 2009-2012 |
|--|---------------------------|---------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------|
| Nombre d'enfants supplémentaires de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel | 50 000 | 42 110 | 84 % | 75 000 | 65 730 | 88 % | 100 000 |

Source : ACOSS/pajemploi.

Entre 2009 et 2011, 65 730 enfants supplémentaires ont été accueillis par un assistant maternel, soit un taux de réalisation fin 2011 de 88 %. Sur l'année 2011, les assistants maternels ont gardé 23 600 enfants de moins de trois ans en plus, soit 4 % de plus par rapport à 2010. Fin 2010, l'objectif cumulé de 50 000 enfants supplémentaires était atteint à 84 %, avec respectivement 20 900 et 21 200 enfants supplémentaires en 2010 et 2009.

Construction de l'indicateur :

Les données sont basées sur les déclarations à Pajemploi des parents employeurs d'assistants maternels qui perçoivent le « complément libre choix du mode de garde » pour l'emploi d'un assistant maternel dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Les données sont traitées par l'ACOSS.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur suit des enfants effectivement accueillis par un assistant maternel. Ainsi, les données diffèrent des celles sur les places potentielles de l'indicateur de cadrage n° 6, les places n'étant pas toujours occupées.